

Corminboeuf Dominique / Marbach Christian, députés		M1118.11
Lier la participation de l'Etat aux frais de campagne électorale à la transparence du financement des partis politiques		DIAF
		Cosignataires: ---
Reçu SGC: 24.03.11	Transmis Dir: 01.04.11*	Parution BGC: mars 2011

Dépôt et développement

Cette motion vise à lier la contribution de l'Etat aux frais de campagne électorale des partis politiques à la condition que ceux-ci démontrent clairement d'où provient leur financement.

Le soutien de l'Etat à la vie des partis politique est légitime. Cette forme de participation favorise l'émulation démocratique car elle donne des moyens supplémentaires aux acteurs de la vie politique. Ceci soutient les activités politiques ce qui est très important pour la démocratie. Mais cette participation ne saurait être sans que les partis politiques ne respectent quelques règles de transparence. L'éthique, la transparence, une bonne gestion ne font que donner de la crédibilité à l'action politique et ceci aussi à ceux qui la pratiquent.

Par cette motion, nous proposons que la contribution de l'Etat ne soit versée qu'aux partis ayant remis à la Chancellerie cantonale la liste de leurs donateurs ayant versé plus de 500 francs. Cette liste devra parvenir à la Chancellerie jusqu'à une date fixée après les élections. Seuls les partis ayant fourni cette liste auront droit à une participation de l'Etat.

* * *

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).